

20 mai 2019 – Infolettre n° 20 – www.cpeg.ch

Chère Madame, cher Monsieur,

Au lendemain de la votation sur la CPEG, nous prenons acte du résultat du scrutin et faisons un premier point de situation de la Caisse.

Jean-Daniel Jimenez

Président du comité

CPEG



ACTUALITÉS

20/05/2019

Genève a accepté de doter la CPEG d'une capitalisation complémentaire

Grâce au vote de la population genevoise lors du scrutin du 19 mai, la CPEG est désormais dotée d'une capitalisation complémentaire, indispensable à son équilibre financier. La loi qui a dégagé une majorité est la L 12228, qui maintient le système de primauté des prestations et permet de conserver les principales prestations du plan d'assurance actuel.

Nous nous réjouissons qu'une solution ait été trouvée pour permettre à notre Caisse et à ses assurés d'aborder l'avenir avec plus de sérénité.

Il convient toutefois de réserver un éventuel recours sur la votation.

Le journal *CPEG INFO*, qui vous sera envoyé d'ici la fin du mois de juin, reviendra plus en détails sur ce sujet.

[Accéder à la L 12228](#)

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la CPEG.

Pensez à l'environnement avant d'imprimer cette infolettre, merci!



CPEG · Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève